



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 AVRIL 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT.

EXCUSES : Bernard RENIET, Vincent BLANC.

ABSENT :

**1. Vote du compte administratif 2015 – budget de la commune.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget de la commune.

**2. Affectation du résultat 2015 – budget de la commune.**

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2015 du budget de la commune.

**3. Vote du compte de gestion 2015 – budget de la commune.**

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2015 du budget de la commune.

**4. Vote du compte administratif 2015 – budget eau et assainissement.**

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement 2015.

**5. Affectation du résultat 2015 – budget eau et assainissement.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2015 du budget eau et assainissement.

**6. Vote du compte de gestion 2015 – budget eau et assainissement.**

Les membres de l'assemblée prennent acte du compte de gestion 2015 du budget eau et assainissement.

**7. Rapport sur la formation des élus 2015.**

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la formation des élus 2015.

**8. Rapport sur l'eau 2015.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau 2015.

**9. Vote des taxes locales 2016.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité une augmentation de 1.50 % des taux des taxes locales 2016 :

- Taxe d'habitation : 11.77 %
- Taxe foncière bâti : 15.15 %
- Taxe foncière non bâti : 39.56 €

**10. Vote du budget primitif 2016 – budget de la commune.**

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 250 294,68 euros

Section de fonctionnement : 856 483,85 euros

### **11. Vote du budget primitif 2016 – budget eau et assainissement.**

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le budget primitif 2016 eau et assainissement en équilibre comme suit :

Section d'investissement : 159 990,69 euros

Section de fonctionnement : 309 590,91 euros

### **12. Participation de la commune de Montsalier dont les enfants fréquentent l'école de Simiane.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation de la commune de Montsalier dont les enfants fréquentent l'école de Simiane comme suit :

- maternelle : 2 060 € / élève
- primaire : 450 € / élève

### **13. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre des amendes de police.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police, pour un montant de travaux de 8 190 € HT correspondant à la fourniture et la pose de barrières de sécurité.

### **14. Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations :

- la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune
- la signature d'un nouveau contrat d'assurance multirisques commune

### **15. Autorisation de signer un règlement de copropriété pour les gîtes communaux en vue de leur vente.**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le règlement de copropriété et le plan de bornage des gîtes communaux qui sont mis en vente.

### **16. Classement du parking du cimetière et de la voie en permettant l'accès dans le domaine public communal.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de classer dans le domaine public de la commune le parking du cimetière et la voie en permettant l'accès.

### **17. Pose de compteurs et de vannes en vue de réduire les fuites – autorisation de contracter un emprunt.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de contracter un emprunt court terme d'un montant de 87 000 € et un emprunt moyen terme d'un montant de 36 000 € pour financer la pose de compteurs et de vannes.

A Simiane la Rotonde, le 20 avril 2016.

Le Maire, Louis LAUDUN